



Dakar, le 15 OCT. 2018.

**LE MINISTRE,**

## COMMUNIQUE

Dans le cadre de la dématérialisation des dépôts de demandes d'allocations d'études à l'Etranger, le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a mis en place la plateforme électronique suivante :

<http://boursesetrangeres.campusen.sn/>.

Les étudiants sénégalais, désireux d'obtenir une bourse socio-pédagogique ou une aide pour poursuivre des études hors du Sénégal au titre de l'année académique 2018/2019, sont invités à soumettre leur dossier de candidature en ligne sur ladite plateforme du **15 octobre au 15 novembre 2018, délai de rigueur.**

### NOTA BENE :

Il est rappelé aux candidats qu'il n'y a plus de dépôt de document physique pour une demande de bourse ou d'aide pour des études hors du Sénégal. Aucun service du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (Cabinet de Monsieur le Ministre Direction des bourses ou Service de Gestion des Etudiants à l'Etranger ne reçoit de demande d'allocations d'études.

Pour toute information complémentaire, prière de bien vouloir consulter les sites ci-après :

[www.campusen.sn](http://www.campusen.sn)  
[www.facebook.com/mesr.sn](http://www.facebook.com/mesr.sn)  
[www.mesr.gouv.sn](http://www.mesr.gouv.sn)  
[www.sgee-sn-org](http://www.sgee-sn-org)



**Mary Teuw NIANE**